

il réitère l'appel qu'il a lancé aux parties dans sa résolution 916 (1994) du 5 mai 1994 pour qu'elles en respectent scrupuleusement toutes les dispositions.

Il est essentiel que la démobilisation de toutes les forces soit achevée d'ici au 15 août 1994, comme en sont convenues les parties, et que soient réglées rapidement et avec souplesse les difficultés créées par la constitution, avant les élections, des FADM au niveau d'effectifs fixé dans l'accord général de paix.

Le Conseil est encouragé par le fait que le gouvernement mozambicain a récemment annoncé sa décision de remettre aux FADM les avoirs, y compris le matériel et les installations des Forces armées du Mozambique (FAM) d'ici au 15 août 1994 et réaffirme l'importance qu'il attache à ce que le gouvernement fournisse aux FADM tout le soutien nécessaire.

Le Conseil souligne qu'il est important pour le processus de paix d'assurer le relèvement des régions peuplées par un grand nombre de rapatriés, y compris grâce à un programme efficace de déminage. Il demande instamment à cet égard qu'une haute priorité soit accordée aux activités de déminage et à la formation dans ce domaine.

Dans sa résolution 916 (1994), le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'ONUMOZ pour une période finale allant jusqu'au 15 novembre 1994 et s'est félicité de l'annonce par le Président du Mozambique que des élections se tiendraient les 27 et 28 octobre 1994. Il réaffirme l'importance qu'il attache à ce que les élections aient lieu aux dates ainsi fixées et souligne la nécessité de prendre des décisions décisives supplémentaires à cet effet. Dans ce contexte, le Conseil souligne qu'il n'est plus possible de retarder encore la démobilisation et la constitution des FADM. Le Conseil compte que les parties continueront de coopérer avec l'ONUMOZ et entre elles pour garantir l'application intégrale et en temps voulu de l'Accord.

Le Conseil réaffirme qu'il importe que l'administration civile soit étendue à l'ensemble du Mozambique, ce qui est essentiel à la tenue d'élections libres et régulières. Dans ce contexte, il réaffirme l'appel qu'il a lancé à toutes les parties, en particulier à la RENAMO, pour qu'elles permettent à toutes les forces politiques du pays d'accéder sans entrave aux zones qui sont sous leur contrôle afin d'assurer la liberté des activités politiques dans l'ensemble du Mozambique.

Le Conseil exprime son intention d'approuver les résultats des élections à condition que l'Organisation des Nations unies lui fasse savoir que ces élections ont été libres et régulières, et il rappelle à toutes les parties mozambicaines l'obligation qui leur incombe en vertu de l'Accord général de paix de respecter pleinement les résultats.

Le Conseil envisagera d'envoyer au Mozambique, à un moment approprié, une mission chargée d'examiner avec les parties les meilleurs moyens de faire en sorte que l'Accord général de paix soit appliqué intégralement et en temps voulu et que les élections aient lieu aux dates convenues et dans les conditions fixées dans l'Accord.

Le Conseil continuera de suivre de près l'évolution de la situation au Mozambique et prie le Secrétaire gé-

néral de veiller à ce qu'il en soit tenu régulièrement informé.

BRUXELLES, 19 JUILLET 1994

Yémen - Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne

Situation au Yémen

L'Union européenne se félicite de la fin des combats dans la république du Yémen.

L'Union européenne invite le gouvernement yéménite à entamer un dialogue politique avec toutes les parties afin de parvenir à une paix durable et à la stabilité au Yémen. Elle se félicite de la déclaration du gouvernement yéménite du 12 juillet, en particulier de son engagement à l'égard de l'ordre démocratique, du pluralisme politique, de la liberté d'opinion et du respect des Droits de l'homme, ainsi que du fait qu'il est prêt à verser une compensation pour les pertes de biens.

Les Etats de la région devraient respecter les obligations internationales, notamment la souveraineté et l'intégrité territoriale.

L'Union européenne a contribué pour un montant supérieur à 2 millions d'Ecus aux actions de secours dans la ville d'Aden et ses alentours. Elle continue à attacher une grande importance à l'acheminement de l'aide humanitaire à la population yéménite.

PARIS, 20 JUILLET 1994

Rwanda - Réunion des Organisations non-gouvernementales - Allocution d'ouverture du ministre délégué à l'Action humanitaire et aux Droits de l'homme, Mme Lucette Michaux-Chevry

Situation humanitaire au Rwanda - rôle des ONG

Il y a une quinzaine de jours, M. le ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, s'était adressé à vous, ici-même pour un tour d'horizon sur les problèmes du Rwanda. Mercredi dernier, mon directeur de cabinet, le préfet Castellani, vous avait à nouveau réunis pour une réunion technique, à l'effet de mieux connaître de quelle manière les organisations humanitaires que vous représentez appréhendent les problèmes de plus en plus cruciaux que connaissent les malheureuses populations rwandaises et, de notre part, quelles formes de soutien étaient de nature à vous permettre de contribuer plus efficacement à soulager leur misère dont l'ampleur à ce jour, stupéfié.

Aujourd'hui, j'ai tenu à ouvrir personnellement cette réunion, sachant cependant que M. le Premier ministre ayant convoqué l'ensemble des membres du gouvernement dans un quart d'heure, je ne pourrai être présente avec vous que quelques instants, mon directeur de cabinet prendra le relais.

Ce matin, au Conseil des ministres, qui s'est tenu, vous le savez sous la présidence de M. Edouard Balladur, la situation du Rwanda a été longuement évoquée :

- la fin des combats, l'émergence d'un nouveau gouvernement et surtout la mobilisation tardive mais significative de la communauté internationale au vu des spectacles désolants que chacun a pu découvrir sur les écrans de télévision, tout cela a contribué à modifier profondément la situation antérieure où la France, dans son effort pour protéger les populations en proie à la panique et à l'exode, a entrepris de subvenir à leurs besoins essentiels, mais s'est trouvée un peu seule.

Un certain nombre d'entre vous, et je les en félicite, n'avaient pas attendu cette mobilisation médiatique pour venir sur le terrain et contribuer ainsi à nous aider.

D'autres, c'était leur droit, n'avaient pas caché qu'ils préféreraient attendre que ce soit la communauté internationale qui prenne le leadership de l'action humanitaire pour se manifester concrètement.

J'ai reçu hier une délégation que m'a envoyée le Haut commissaire aux réfugiés, Mme Ogata, en prélude à la visite qu'elle fera à M. le Premier ministre vendredi prochain. Cette délégation m'a confirmé la volonté du Haut commissariat de mettre très rapidement des moyens importants en faveur de l'ensemble des réfugiés du Rwanda.

Par ailleurs, ce matin, le directeur général de l'US AID, M. Atwood, est venu au Quai d'Orsay pour nous préciser différents aspects de l'approche de son gouvernement sur le problème rwandais. Son approche du problème est également très positive.

Les choses sont donc maintenant très claires :

- Le gouvernement français, est entré en contact aujourd'hui même avec le nouveau gouvernement rwandais. Sachant que le mandat des Nations unies donné à la France au titre de l'opération "Turquoise" se termine dans moins d'un mois, ce sera, soit la MINUAR, soit les autorités nouvellement constituées à Kigali, soit peut-être les deux de concert, qui auront désormais à répondre du devenir des populations qui se trouvent encore dans la zone humanitaire sûre, population évaluée à près d'un million de personnes, sachant cependant que ces chiffres se modifient d'heure en heure (dans un sens ou dans l'autre, puisqu'on a commencé à observer à Cyangugu des flux de réfugiés vers la région de Bukavu en territoire zaïrois).

Quoiqu'il en soit, qu'il s'agisse de la région de Goma ou du sud-ouest du Rwanda, encore dans la mouvance de l'opération "Turquoise", les conditions de subsistance, d'hygiène et de santé demeurent dramatiquement déplorables et les besoins à cet égard ne cessent de s'accroître impitoyablement :

Je suis obligée de dire que, dans toutes les zones dont il s'agit des gens meurent de faim, d'épuisement, ou du fait de maladies engendrées par la promiscuité et le manque d'eau potable et de soins qui pourraient rapidement dégénérer en épidémies redoutables.

Qui pourrait admettre que les organisations que vous représentez ne s'engagent pas plus avant pour remédier à cette catastrophe, alors même qu'aussi bien les Nations unies que le gouvernement français n'attendent

que vos propositions pour soutenir les initiatives que vous prendrez ?

Telle est ma préoccupation et il m'a paru nécessaire à nouveau de vous la faire partager.

Cela étant, je m'en voudrais de ne pas souligner, comme je l'ai fait ce matin au Conseil des ministres, la nécessité que tout soit fait de la part du nouveau gouvernement rwandais, de la part des organisations internationales et aussi je crois, de la part de vos organisations humanitaires, Mesdames et Messieurs, pour que l'aide à apporter à l'ensemble des réfugiés dispersés à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda, se situe dans une perspective forte du retour de ces gens dans leurs foyers et qu'ils y retrouvent leurs moyens d'existence antérieurs dans un climat de sécurité retrouvée. Il ne fait pas de doute que, s'il devait en être autrement, la présence durable de ces pauvres gens dans des camps de fortune sur le pourtour de l'Etat rwandais ou à l'intérieur des frontières de celui-ci, constituerait à la fois un drame insoutenable pour la communauté internationale mais aussi un risque de désordre plus grand encore pour les mois à venir dans la zone géographique concernée.

Aussi, je compte vraiment sur vous pour nous aider de toutes les manières possibles à poursuivre et atteindre cet objectif de retour à la paix civile au Rwanda.

PARIS, 21 JUILLET 1994

Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à la "chaîne de l'info" (LCI)

Situation au Rwanda - mission des troupes françaises - assistance humanitaire

Q - Peut-on dire aujourd'hui que la guerre au Rwanda est finie ?

R - J'aimerais pouvoir le dire ; il semble que le Front patriotique rwandais ait atteint ses objectifs et qu'il contrôle aujourd'hui la quasi-totalité du territoire rwandais à l'exception de la zone humanitaire sûre dans laquelle se trouve l'opération Turquoise. Lorsque j'émetts cette réserve, je pense à tous ceux qui sont partis à l'extérieur : pour que la guerre s'arrête vraiment, il faut les rassurer, il faut qu'ils puissent regagner leur maison, leur village, leur foyer, et que le pays se stabilise ainsi, c'est la responsabilité du nouveau gouvernement qui vient de se constituer.

Q - Pour les rassurer, lancez-vous un appel à ce nouveau gouvernement pour qu'il déclare qu'il ne va pas se livrer à une sorte de revanche ?

R - Absolument, nous l'avons demandé publiquement, nous avons même décidé d'envoyer sur place, à Kigali, une mission constituée d'un diplomate de haut rang, le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, et d'un militaire également, de haut rang également, le général Germanos pour dialoguer avec le nouveau gouvernement et voir dans quelles conditions la relève de l'opération peut être organisée, parce qu'il